



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit de l'innovation, de la communication
et de la culture

de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Académie(s) : Versailles

Etablissement(s) co-habilité(s) : Université Paris-Sud (Paris 11)

Mention : Droit de l'innovation, de la communication et de la culture

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140006056

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne (centre Panthéon et Chatelet), Université Paris-Sud - Paris 11 (Faculté Jean Monnet, Sceaux), Institut national de l'audiovisuel, 13^e arrondissement de Paris (rue Patay)

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

Présentation de la mention

La mention de master *Droit de l'innovation, de la communication et de la culture* est organisée autour de sept spécialités. Trois sont portées par l'Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne. La spécialité *Droit, économie et gestion de l'audiovisuel* est composée de trois parcours : un en formation initiale, un en formation continue et un parcours *Marketing et distribution des œuvres audiovisuelles*. Les deux autres spécialités sont *Droit du commerce électronique et de l'économie numérique* et *Droit de la gouvernance numérique des administrations et du secteur public*. Les quatre autres spécialités sont portées par l'Université Paris-Sud (Paris 11) *Droit des créations numériques, Droit des nouvelles propriétés, Droit de l'innovation technique et Droit du patrimoine culturel*.

La formation, organisée autour de la rencontre entre les matières du droit et les nouvelles technologies de communication, a des objectifs professionnels et de recherche.

Du point de vue professionnel, elle a pour vocation de qualifier du personnel d'encadrement dans les secteurs juridiques de pointe (juriste dans les milieux d'internet, de l'informatique, de l'audiovisuel et des télécommunications, avocats dans les cabinets spécialisés, conseil en propriété industrielle...). La partie « recherche » a pour vocation de permettre aux étudiants de poursuivre en thèse universitaire.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'offre de formation a été renouvelée avec de fortes synergies d'amélioration : nouvelle spécialité recentrée sur la gouvernance numérique des administrations et un nouveau parcours de la spécialité *Droit , économie et gestion de l'audiovisuel* ayant pour objet la distribution et le marketing des œuvres audiovisuelles, deux spécialités *Droit du commerce électronique et de l'économie numérique* et *Droit de la gouvernance numérique des administrations et du secteur public* qui passent d'une spécialité professionnelle à une spécialité indifférenciée professionnelle et recherche. L'intérêt de ces changements réside dans la volonté d'élargir le public pour ce type de formation et les métiers liés à celle-ci.

Ces formations ont pour but de répondre au développement de l'immatérialité du droit. Pour ce faire, les formations reprennent les cours classiques du droit (privé et public) à ce niveau et ont pour objet de les confronter aux nouveaux défis numériques. L'approche est donc pluridisciplinaire et l'équilibre (horaires, semestres, ECTS...) est bien assuré entre les cours juridiques et leurs pendants technologiques (par exemple, pour la première année de master (M1), il y a treize cours plus strictement juridiques et six cours qui concernent les nouvelles technologies en plus du stage ; en seconde année (M2), spécialité *Droit économie et gestion de l'audiovisuel*, en formation initiale, sur les six unités d'enseignements, trois sont consacrés aux matières strictement juridiques, trois aux nouvelles technologies.

Certains enseignements sont proposés en tronc commun tandis que d'autres sont en mutualisation par le jeu des options ; il existe aussi un bloc d'enseignements de pré-spécialisation (droit du numérique, droit de l'espace et des télécommunications...) qui facilite l'orientation progressive des étudiants.

L'insertion et l'accompagnement d'étudiants en situation particulière sont facilités au niveau des spécialités par la possibilité de suivre la formation en formations continues, et/ou par l'apprentissage. En M1, il est possible de préparer le diplôme en deux ans. Pour les compétences transversales, on notera que les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) sont l'objet même de la formation et que l'anglais est présent aux différents niveaux. Un dispositif « M2+ » est très original. Il permet aux étudiants suivant la filière professionnelle de prendre une passerelle recherche et inversement. L'ensemble, malgré une logique lourde, est assez lisible.

La formation profite, pour la partie strictement juridique (privé ou public) des autres mentions de master de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne par le jeu des options et cours communs (par exemple, contrats spéciaux, droit pénal des affaires...). Le marché socio-économique est porteur eu égard au développement exponentiel des nouveaux métiers du numérique. Les partenariats des formations (l'Institut National de l'Audiovisuel par exemple) accréditent cet attrait. Le bassin parisien facilite aussi l'insertion des diplômés des différentes spécialités (100 % des étudiants ayant obtenu leur diplôme en 2008 ont trouvé un emploi, le chiffre est à 96 % pour l'année 2010). Pour la promotion 2008, ces diplômés ont trouvé leur emploi dans le cinéma (22 %), la télévision (34 %) ou le conseil ou l'expertise (13 %).

L'adossement à la recherche est lié plus naturellement avec les spécialités recherche. Les formations sont adossées au laboratoire Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel (CERDI), mais en fait on ne connaît pas le nombre d'étudiants qui poursuivent en thèse (les chiffres ne sont pas renseignés depuis 2007). Cette mention de master est aussi en lien avec l'Institut National de la propriété industrielle (INPI), l'Institut National de l'Audiovisuel et l'École du Louvre. La mention de master est co-habilitée avec l'Université Paris-Sud (Paris 11) ; cette dernière université assurant l'organisation de quatre spécialités sur les sept de la mention. Les deux universités sont proches l'une de l'autre et disposent d'un centre de recherche commun (le CERDI). Les deux universités partenaires disposent en outre d'une direction conjointe et de formations plutôt complémentaires sur les relations entre le droit et immatérialité. L'université de Paris 1 trouve aussi avec ce partenariat des locaux supplémentaires. Des liens institutionnalisés existent aussi avec des universités étrangères (Madrid, USA...). Ces liens sont profitables à la formation « intellectuellement » et « matériellement ».

Les formations accueillent des étudiants français (Paris et hors Paris) et étrangers (environ 20 %). Les effectifs pour les trois spécialités présentées dans le dossier tournent autour d'une vingtaine d'étudiants

depuis cinq ans. Les taux de réussite en M1 depuis cinq ans avoisinent les 70 %, pour les M2, les spécialités se situent entre 80 et 100 % de réussite et en particulier pour les spécialités déclinées en formation continue. Pour l'avenir, les effectifs devraient atteindre un peu plus de cinquante étudiants pour le M1 et l'ensemble des spécialités pourraient atteindre le chiffre de quatre-vingt étudiants. On peut ainsi penser que l'élargissement de l'offre de formation et la diversification des parcours développeront encore les potentialités de ces formations. On note à cet égard, un très bon niveau d'insertion professionnelle qui s'explique aussi par deux parcours de la spécialité en formation continue. Le dispositif M2+ est aussi un atout pour l'insertion. Ce dispositif permet une réorientation personnalisée des étudiants en ajoutant à une des spécialités professionnelles la spécialité recherche et inversement. Cette modalité est choisie par cinq étudiants par an.

L'équipe pédagogique est bien répartie entre universitaires et professionnels (en 2011, sur les 405 heures de la mention M1, cent vingt heures sont assurées par des enseignants-chercheurs, et deux cent quatre vingt cinq par des professionnels). Il est peut être difficile néanmoins d'assurer la parfaite coordination entre tous les intervenants universitaires et professionnels. Sur les autres modalités pédagogiques, il n'y a pas de conseil de perfectionnement, mais des réunions régulières. Il existe une évaluation de la formation par les étudiants, mais sans qu'elle soit complètement institutionnalisée. Par rapport aux recommandations précédentes de l'AERES, Les formations se sont davantage professionnalisées avec aussi l'ouverture d'une unité d'enseignement en langue anglaise suivie. L'autoévaluation est très informelle, voire simpliste, la qualité du dossier correcte, la fiche Répertoire national de la certification professionnel (RNCP) est clairement renseignée. Il faut néanmoins relever que l'évaluation de cette mention est rendue difficile par le fait que quatre spécialités relèvent de l'Université Paris-Sud qui n'est pas évaluée en même temps, nous ne disposons donc pas d'information sur ces spécialités.

- Points forts :
 - Formations qui répondent à un marché porteur.
 - Un excellent encadrement universitaire et professionnel.
 - Le dispositif M2+ très utile pour les étudiants en fin de formation.

- Points faibles :
 - Des modalités pédagogiques assez classiques pour des métiers nouveaux.
 - Une culture de l'auto-évaluation encore insuffisante (fiche d'auto-évaluation simpliste).
 - Une pluralité d'intervenants et de sites qui rendent difficile la coordination.

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait prévoir, pour la formation des modalités d'évaluation (épreuves, examen...) plus adaptées aux nouveaux métiers visés par la formation. Celle-ci gagneraient aussi à rendre plus formels son auto-évaluation et ses conseils de perfectionnement.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : A



Evaluation par spécialité

Droit, économie et gestion de l'audiovisuel

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Université Paris-sud (Paris 11)

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité est organisée en trois parcours : deux sur le droit, l'économie et la gestion de l'audiovisuel (un en formation initiale et l'autre en formation continue), alors que le troisième (*Marketing et distribution* en formation continue) est davantage orienté vers la commercialisation, la distribution et l'exploitation des contenus audiovisuels et numériques. La spécialité a pour vocation l'acquisition de connaissances et de techniques dans les domaines de l'audiovisuel que ce soit en droit, marketing ou économie de ces secteurs.

- Appréciation :

Il s'agit d'une spécialité pluridisciplinaire (droit, économie et marketing) appliquée aux secteurs en perpétuelle évolution de l'audiovisuel. Les fonctions visées sont juriste, conseiller commercial ou responsable de projets dans toutes entreprises audiovisuelles. La diversité des parcours (formation initiale et deux en formation continue) permettent de cibler des publics particuliers. Cette spécialité, adossée à un centre de recherche reconnu (le CERDI, centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel) intègre parfaitement les compétences transversales. Elle est, en outre, bien pilotée autour d'universitaires et de professionnels (il y a 85 % de professionnels dans l'équipe pédagogique pour le parcours 1 « formation initiale », le chiffre est à 78 % pour les deux parcours en formation continue). Pour le parcours 1 (formation initiale), on a une approche cohérente des enseignements par rapport aux objectifs de formation des métiers de l'audiovisuel, pour le parcours en formation continue, il est adapté pour un public salarié et on note un tronc commun avec le parcours *Marketing et distribution*. Pour le parcours 3, *Marketing et distribution des œuvres audiovisuelles*, la répartition des ECTS et des coefficients est cohérente. Cette spécialité plutôt attractive accueille étudiants français et étrangers et les effectifs se situent entre 20 et 25 étudiants depuis cinq ans. Sur l'étranger justement, on regrette l'absence de liens plus forts avec des établissements ou entreprises d'autres Etats. Le taux d'insertion dans la vie professionnelle est bon (100 % des étudiants ayant obtenu leur diplôme en 2008 ont trouvé un emploi, le chiffre est à 96 % pour les années 2009 et 2010), la poursuite en thèse est plutôt faible pour une spécialité affiliée aussi à la recherche. Le suivi des diplômés est assuré par une association « d'anciens ».

- Points forts :

- Bonne insertion professionnelle.
- Une offre très complète (droit, économie et marketing).
- Une formation qui répond à la spécificité de ses publics.

- Points faibles :

- Poursuite en doctorat faible.
- Conseil de perfectionnement à faire vivre.



Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait donner davantage d'opportunités aux étudiants désirant poursuivre en recherche, le conseil de perfectionnement en gestation devrait être créé. Il faudrait enfin développer les partenariats extérieurs.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit du commerce électronique et de l'économie numérique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 -Panthéon-Sorbonne

Etablissement(s) en co-habilitation(s):

Université Paris-sud (Paris 11)

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité permet d'approfondir les compétences juridiques dans leur application aux activités économiques qui se développent sur internet. Il s'agit de former des juristes spécialisés dans le commerce électronique. A l'origine à finalité professionnelle, il est proposé d'adopter une finalité indifférenciée de façon à ouvrir vers la poursuite en doctorat. La spécialité est également adossée à la mention *Droit des affaires*.

Les enseignements sont organisés en six unités thématiques qui montrent une progression logique vers l'approfondissement de la discipline. Des conférences sont données par des professionnels du secteur et des séminaires dispensés par des professeurs invités étrangers. Un stage est obligatoire dans le parcours professionnel, un mémoire dans le parcours recherche.

- Appréciation :

Compte tenu de la croissance du secteur du commerce électronique, la spécialité est tout à fait opportune, comme l'est son passage en spécialité à finalité indifférenciée tant la recherche mérite d'être développée dans cette matière. A cet égard, le mémoire semble être le seul dispositif de formation à la recherche ce qui peut sembler insuffisant. On observe, à l'inverse, des initiatives pour la professionnalisation comme une équipe pédagogique comprenant de nombreux professionnels spécialisés dans la matière de spécialité qui assurent 70 % des enseignements, des cycles de conférences dispensés par des professionnels ou encore un partenariat avec l'Ecole supérieure de commerce appartenant également au PRES HESAM (Pôle de Recherche d'Enseignement Supérieur Hautes Etudes-Sorbonne-Arts et Métiers) permettant de faire participer les étudiants à des projets de création d'entreprises innovantes. Dans cette perspective professionnalisante, l'enseignement de l'anglais, qu'il est prévu d'ajouter à la maquette, paraît fondamental.

L'attractivité du diplôme est confirmée par un doublement de l'effectif en 2011/2012 et l'importance du nombre de candidatures (240). Il convient de noter que 10 % de ces étudiants sont étrangers ce qui est également un indicateur d'attractivité. A l'issue du diplôme pour lequel le taux de réussite est de 100 %, environ la moitié des étudiants sont en poursuite d'études (entrée à l'école d'avocat et stage de la profession d'avocat dans des cabinets disposant de branche « Nouvelles technologies »), le reste dans la vie professionnelle, les données résultant d'un questionnaire renseigné par 70 % de diplômés en 2009/2010 et 100 % en 2011/2012.

On notera enfin qu'aucune modalité pédagogique n'est évoquée (hormis un jury de soutenance de stage) et que le dossier fournit trop peu d'informations permettant de juger de l'effectivité du pilotage de la spécialité.

- Points forts :

- Spécialité en adéquation avec le marché de l'emploi.
- Les initiatives originales pour la professionnalisation.
- Des intervenants spécialisés en parfaite cohérence avec la spécialité.
- La progression des enseignements.



- Points faibles :
 - L'absence de partenariats internationaux dans un secteur qui y est pourtant propice.
 - Les insuffisances de la formation à la recherche alors que le passage en finalité indifférenciée est demandé.
 - L'insuffisance des informations sur le pilotage de la spécialité.

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait afficher clairement les modalités pédagogiques de la spécialité et, d'une manière plus générale, en organiser un pilotage (conseil de perfectionnement, évaluation des enseignements...).

Le rayonnement de la spécialité pourrait être accru par le développement de partenariats internationaux.

Il pourrait être réfléchi à l'opportunité du double rattachement de la spécialité et peut être opter pour le rattachement le plus pertinent.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit de la gouvernance numérique des administrations et du secteur public

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité propose les connaissances disciplinaires du droit public orientées vers le numérique à partir de cours académiques et d'enseignements de spécialisation, sans négliger les aspects d'ouverture (nécessaires dans le domaine). L'ensemble offre les outils nécessaires aux professionnels publics du numérique au niveau cadre. Son objectif, auquel répondent la structure et le contenu des enseignements ainsi que l'équipe pédagogique, est principalement professionnel. Elle permet d'obtenir la certification C2i métiers du droit à partir des enseignements de la maquette. La promotion en cours est parrainée par la Directrice du contentieux juridique de la société SFR.

- Appréciation :

Cette spécialité se présente comme une spécialité originale et unique, en complétant l'offre de formation de l'établissement dans le domaine. D'ailleurs, la spécialité bénéficie d'un double rattachement aux mentions *Droit public et administration publique* et *Droit de l'innovation, de la communication et de la culture*. Le projet pédagogique présenté par la spécialité tend à offrir une formation structurée par des savoirs académiques et par l'acquisition de compétences transversales, afin de doter les diplômés de l'ensemble des éléments nécessaires à la couverture des besoins nouveaux dans le domaine du numérique. Le parrainage, au-delà de son aspect symbolique, démontre un véritable souci d'interaction avec les acteurs du secteur. Le nombre d'inscrits est de 24 étudiants en 2011-2012. On note une relative faible attractivité hors de Paris et de la région parisienne. Les insertions professionnelles correspondent aux secteurs d'activité prévus sans que cela soit corrélé par des indicateurs précis, malgré au moins une enquête de suivi. Les structures de pilotage ainsi que les outils qu'elles mobilisent (suivi en amont et en aval, évaluation continue de la formation par les étudiants...) demeurent encore à formaliser à partir d'expériences partielles déjà mises en œuvre.

Il s'agit d'une spécialité indifférenciée, visant plutôt une insertion professionnelle rapide mais n'interdisant normalement pas aux étudiants de poursuivre en thèse, souvent à partir du mémoire qu'ils réalisent. Toutefois, l'adossement à la recherche et l'apprentissage par la recherche ne sont pas démontrés. De même que si pour l'année 2011-2012, cinq étudiants ont manifesté leur volonté de poursuivre en doctorat, cela n'est pas corrélé aux indicateurs fournis dans le dossier.

- Points forts :

- Un bon équilibre entre les savoirs académiques du droit public et l'ouverture pour couvrir tous les aspects liés aux nouvelles technologies.
- L'originalité de la spécialité qui prend en compte la dimension de la professionnalisation.
- Le développement de partenariats avec les professionnels du secteur.
- Les compétences transversales intégrées à la maquette et certifiées (C2i métiers du droit, par exemple).



- Points faibles :
 - Les structures de pilotage et les outils d'évaluation et de suivi sont trop informels.
 - La faible attractivité hors Paris.
 - L'aspect recherche qui demeure faible.

Recommandations pour l'établissement

Un effort particulier pourrait être fait pour conforter et/ou formaliser les structures de pilotage de la spécialité, ce qui lui permettrait de se saisir des outils d'évaluation et de suivi. Il conviendrait à l'avenir d'ouvrir davantage la formation par un effort de promotion de la spécialité à l'extérieur de la région parisienne.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

SERVICE DES FORMATIONS
ET DE LA PEDAGOGIE

12, PLACE DU PANTHEON
75231 PARIS CEDEX 05

TEL : 01 44 07 80 46

FAX : 01 44 07 80 52

spes@univ-paris1.fr

racspes@univ-paris1.fr

Paris, le 22 juillet 2013

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la Section des Formations
et des Diplômes AERES
20, rue Vivienne
75002 - PARIS


Objet : Evaluation des masters

Monsieur le Directeur,

L'Université Paris 1 n'a pas apporté de réponse aux évaluations de l'offre des masters pour la mention suivante :

- 6056– Droit de l'innovation, de la communication et de la culture

En vous remerciant au nom de l'établissement que je représente pour le travail que vos experts ont effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.


Le
Philippe BOUTRY
Président

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON - SORBONNE I